L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—Rs. 73 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 7 NOVEMBRE.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

LE CANARD A TROIS BECS.

Nous engageons les personnes qui n'ont pas entendu *Girofle-Girofla* à profiter de la dernière occasion qui leur est offerte ce soir.

Demain lundi la troupe donne la première représentation du *Canard à Trois becs*, musique de Emile Jonas, paroles de Jules Moinaux. Nous empruntons au spirituel chroniqueur du *Courrier des États-Unis*, l'analyse de cette pièce burlesque:

D'abord—peut-être ne s'en doute-t-on guère—M. Moinaux, l'auteur du *poème* a eu la prétention d'écrire une œuvre historique. Son palimpède a trois becs, contemporain de Philippe II et du duc d'Albe, n'est ni un phénomène de ménagerie foraine, ni un de ces volatiles de basse cour qu'on enfonce civilement, après leur trépas in extasiaire, dans une corbeille savoureuse et moelleuse capitonnée d'olives ou de navets: *c'est le palladium de la liberté des Flandres!* Le jour même où le dernier soldat espagnol quittait les Pays Bas, ce canard au cou trifurqué était venu s'abattre sur la capitale. Les augures consultés, déclarèrent sans rire que ses trois becs représentaient les trois lignes de la maison de Navarre: la Castille, l'Aragon et la Navarre; et que tant que les 3 auroient le conservatoire, jamais plus l'Espagne ne régnerait sur elles.

Dans la cité fantastique où nous mène l'auteur, existe un marin qui n'a jamais navigué, le capitaine Van Ostebal, et un bourgmestre idiot, Van Bonntroupt. Le capitaine Van Ostebal n'est pas même un marin d'eau douce, et bien qu'il ait au suprême degré la dada de la navigation, il n'a jamais quitté le clancher des génisses. C'est un marin purement théorique qui passe sa vie à terre, entouté de toutes les joies de la famille; car ce Jean Bart qui se contente de voir de sa fenêtre son vaisseau se balancer dans la rade, possède une femme charmante et sentimentale, dame Margueriette; une fille ingénue, au premier degré, la gentille Madelaine; une bonne à tout faire, l'alerte Barbe, et une seur, haute demoiselle Sophronie Ostebal, ornée de quarante-cinq printemps et couronnée déjà douze fois rosière. Dans sa monomanie marinière, ce cousin germain du fameux amiral suisse de *la vie parisienne* ne tire que par babord, tribord et assbord. Il fait tirer de grosses pipes à son petit neveu Pitot en lui enseignant la marine sur le bassin de son jardin, avec une galiote en papier. Il dépasse tout le monde en la somme Margrette, il l'appelle Galiote; sa seur, Dunette, et sa bonne Barbe, Sainte-Barbe. On ne le voit en ville que le télescope (un télescope à hannetons) ou le porte-voix à la main.

Trois jeunes Espagnols, Spaniello, Pasmotto et Chutentos qui ne se quittent pas plus que les trois mousquetaires d'Alexandre Dumas ou les trois anabaptistes du *Prophète* et qui sont amoureux, le premier de dame Margrette, le second de Madelaine et le troisième de Barbe, ont l'idée facétieuse d'enlever le canard aux trois becs et de répandre le faux bruit de l'arrivée d'une flotte espagnole, comptant par ce moyen faire enlever par le capitaine Van Ostebal et courtiser à l'aise, en son absence, les tendres objets de leur triple flamme. En effet, le capitaine et le bourgmestre flanqué de Sonriant son secrétaire, se mettent à jaser de la fatale disparition du canard protecteur. D'indices en déductions, le bourgmestre, profond diplomate et franc diseur de proverbes, et le terrible capitaine qui ne jure plus que par des millions et des milliards de caronades, concluent à l'existence d'un grand complot: l'ennemi est aux portes; un présomptueux s'avance; quarante mille hommes sont cachés dans la cale d'un navire espagnol....

Il n'y a plus à hésiter. En vain le diplomate Van Bonntroupt propose l'emploi de moyens délicats, le vieux loup de mer qui ne connaît qu'une chose, le fer, le feu, le massacre, déclare qu'il va prendre la mer à l'instant même. Pendant ce temps, les trois mousquetaires se démènent pour en venir à leurs fins et obtiennent presque des rendez-vous. Tout le monde en cette Occurence perd un peu la bosse; c'est à qui jouera avec le danger; Sophronie elle-même, la rosière mûre, l'oranger ambulant, se plaindrait volontiers que l'on ne meurt pas assez souvent qu'ornent douze couronnes superposées. Pêcheurs, pêcheuses, paysans, citadins font la conduite au capitaine Van Ostebal qui va donc enfin s'embarquer! Mais au moment de partir il glisse entre les masses et rentre chez lui en sourdine, sous prétexte d'aller chercher sa ceinture de flanelle.

A mesure que la pièce se développe l'imbroglio se corse; c'est la course vertigineuse d'une foule de fantoches qui semblent échappés d'un Bedlam quelconque. On se cache dans les placards, dans les barbutte et jusque dans le poêle. On apporte et l'on remporte des bouteis et des lanternes sourdes; on fait le jour, on fait la nuit, c'est un va et vient perpétuel de lumière et d'obscurité. On jette des clefs par les fenêtres et les trois anabaptistes escaladent les balcons au moyen d'échelles de soie. On se maquille, on s'enfarine, on se grime, on jongle avec des hallebardes, on danse des manolas en chantant des sérénades avec des guitares et des castagnettes; il ne manque à la couleur locale que des *arcades* et des *alcades*.... La patrouille arrive pour mettre le holà, conduite par le tavernier Monlagauffre, sergent de la garde civique. Les trois mousquetaires s'en tirent fort adroitement et persuadent au capitaine que leur but est de chercher l'homme qui a volé le canard à trois becs.

Sur ces entrefaites, le chef de la police envie au bourgmestre l'avis qu'un homme doit on a le plus haut intérêt à s'emparer a dû se réfugier dans sa ville sous la fort noch. L'imagination du bourgmestre se met à trotter au grand galop. Cet homme, qui peut-il être? Un prétendant, un grand d'Espagne, le fils du duc d'Albe peut-être! Pas de *peut-être*. C'est lui évidemment! Et voilà le bourgmestre et le capitaine partis en guerre à l'aide du signalement que leur a envoyé le chef de la police. Ce signalement, s'applique à l'infortuné Souriant. Voilà l'affaire: Souriant est le fils du duc d'Albe. Il a beau protester, on lui passe la corde au cou et on l'entraîne. Rassurez-vous, on ne le pendra pas. Tout finit par se débrouiller à peu près en pleine kermesse. Souriant prouve qu'il n'est pas Espagnol, qu'il n'est pas noble, qu'il n'est pas même Souriant. Il est Hollandais, il se nomme Trompetonpif et s'est enfui de chez ses parents parce qu'on voulait le contraindre à un mariage contre son cœur.

La scène qui amène le dénouement est assez comique. Les trois Espagnols, mousquetaires-anabaptistes qui ont causé tant de grabuge sont, pour comble d'horreur, en possession du canard à trois becs que le tavernier Moulagauffre a étranglé aux deux tiers. Il s'agit de faire disparaître cette pièce accusatrice. Spaniello trouve le moyen de repasser le quasi-cadavre à son camarade Chutentos, lequel le repasse à Pasmotto qui s'en débarrasse en faveur de Souriant-Trompetonpif. Mais celui-ci, le plus malin des quatre, fourre le palmipède dans la poche du capitaine Van Ostebal qui, ahuri, la tête perdue, ne comprenant plus rien à cette situation inextricable, craignant d'être compromis et même accusé d'avoir coopéré à l'assassinat de l'innocent canard, prend le parti de pardonner à tout le monde, à sa femme qu'il avait un instant soupçonnée, à sa fille qui épousera Trompetonpif et à Spaniello à qui il offre généreusement la main de Sophronie. Mais cet Espagnol qui n'aime pas les rosières malgré leur ancienneté refuse avec empressement. Ses deux compagnons et lui en seront pour leurs manoeuvres et leurs sérénades. Quant à la rosière, elle reste seule....avec sa hallebarde.

—Nous n'avons plus qu'une chose à faire, dit le capitaine; c'est de manger le canard en famille.

L'infortuné volatile paie les frais: la casserolle l'attend et Moulagauffre est chargé de l'accommoder *à la sauce flamande*. On en lèche les doigts à l'avance (ingratitude humaine!) et tout le monde s'embrasse en chantant en chœur:

Le canard l'a bien passée,
Tire, lire, lire.....

—M. Offenbach a signé avec un impresario américain, un traité pour une série de concerts aux États-Unis pendant l'exposition de Philadelphie. Le maestro partira du Havre à bord d'un transatlantique, vers le 15 mai, et arrivera vers le 1er juin à New-York, où il donnera quelques jours, certe qu'il dirigera lui-même; après un court séjour dans cette ville, il se rendra à Philadelphie; il y restera deux mois. Il emmène avec lui son valet de chambre qui, du reste, ne le quitte jamais, et un médecin.

Par son traité, le maestro a droit à quatre cabines sur le paquebot et à un wagon-salon sur le railway.

Il sera de retour à Paris fin août, à moins qu'il ne consente à prolonger son séjour en Amérique et à faire la grande tournée que lui demande son impresario, et pour laquelle on lui offre une somme considérable.

Re çu par la Comtesse Duchatel, un grand choix de SABOTS ordinaires et de fantaisie par Joseph Leblanc, 265 Vieille-Levée.

Gymnase pour les dames, rue du Canal 207.—Voyez la colonne des amusements.

—Un Turc entre chez un bijoutier du Palais-Royal:

— Combien ce bracelet?

— Deux mille francs.

— Enveloppez!.....Voici un billet de mille.

— Et l'autre?

— Jamais. Cinquante pour cent! telle est la devise du prophète.

—A propos des prétentions des domestiques en Angleterre, le *Punch* publie une caricature dont voici le texte:

La servante.—Je suppose, madame, que je n'aurai pas à servir à table?

La dame.—Oh non. J'ai besoin d'une femme de chambre.

La servante.—Je suppose, madame, que je n'aurai pas à faire les lits?

La dame, surprise, mais se contenant.—Certainement non.

La servante.—Et je suppose que je n'aurai pas à ouvrir la porte!

La dame.—Naturellement non. Je veux une domestique simplement pour la regarder; mais je pense que vous ne ferez pas mon affaire.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XX—Suite.

La vieille se releva, et regardant Lucien avec épouvante:

—C'est donc vrai! vous vous battrez!...

—En doutez-vous par hasard? en vérité vous devenez folle!.....

Il était assis devant son bureau et écrivait.

—Je deviens folle, faisait la Huguette qui de ses doigts longs et maigres relevait ses cheveux sur son front jauni, c'est possible.

Elle s'arrêta un instant. Puis, secouant la tête avec résolution:

—Ce que je sais bien seulement, c'est que vous vous battrez pas!

Lucien tourna la tête de son côté et la regarda avec étonnement.

—Vous dites!.....

—Je dis que je ne veux pas que ce duel ait lieu.

—Vous ne voulez pas!.....

Il haussa les épaules.

—Allons! assez! vieille femme! ne me causez plus les oreilles de vos folies.

—De mes folies! Eh bien, non.....ça n'est pas vrai, je ne suis pas folle, cria la Huguette qui semblait recouvrer peu à peu toute son énergie, et le dis ce que je dis.....je vous vous battez, vous serez tué.....et je ne veux pas.... oh! non, je ne veux pas que vous mouriez!....

Il y eut un silence.

Lucien semblait partagé entre plusieurs sentiments divers. Il se mordait les lèvres et ne quittait pas la Huguette de ses yeux fixes. Puis tout à coup passa sur sa physionomie comme un rayon de pitié.

—Eh! qui vous parle de ma mort! reprit-il d'une voix plus douce, croyez-vous donc qu'un pareil adversaire me fasse peur.

—Oh! fit la Huguette en protestant d'un geste.

—Eh bien, quelle imagination vous passe par la tête.... un homme m'insulte.... je me bats avec lui.... et je le tue.....

—Je répéterai ma question.... si toutefois vous me le permettez.... pourquoi ne l'avoir pas tué tout de suite....

—Vous ne comprenez donc rien! reprit Lucien avec impatience. Comment, je vous le répète d'une épreuve terrible! que vous connaissez mieux que personne, et vous voulez que, de gaieté de cœur, je tue un homme chez moi, pour que l'attention de la police s'attache encore une fois à moi, pour que la justice intervienne. En vérité, je ne suis pas aussi naïf.

—Mais ce duel fera du bruit.

—Et pourquoi donc? Ce Jean Peyraud, qui est l'amoureux platonique de la belle Paula, a plus d'intérêt que moi à ce que personne ne connaisse la cause de ce duel; nos témoins seront d'une discrétion à toute épreuve.

—Et s'il y a mort d'homme, la justice n'intervendra-t-elle point?

—Ce ne sera pas la même chose, dit brusquement Lucien, voulant couper court à ces raisonnements, dont la logique le troublait et dont il venait lui-même de fournir les arguments.

—Et puis, reprit-il avec un accent effrayant, je hais cet homme, et pour le tuer au bout de mon épée, pour lui faire la mort longue et sinistre, je risquerai tout.

—Et ton mieux n'est pas mai.... encore trois fois.... là! Ah! je te toucherai à mon tour....

Brusquement, Peyraud, qui, malgré lui, prenait plaisir à cet exercice, se fendit et son épée, frappant Lucien en pleine poitrine, se brisa par la moitié.

—Oof! cria Dumas, j'en ai assez. Mais, mon ami, tu sais manier l'épée de naissance. (C'est vrai!) Maintenant, je tiens sur de toi. Tu as des coups d'une originalité.....

—Comme tout homme qui ne sait pas, dit modestement Peyraud.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les États-Unis.

N. B.—Tout ou que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port.

"Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (on-davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taxe de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devront payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ce enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées: tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que "celles contenues par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bons fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, le port en sera posé ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera appoé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi qu'il l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en pleine.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui une rescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre onces.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs—9 cents chacun.

VAPEURS.

LA CÔTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Stanger de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CARPELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marchant et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à 3 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI au matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de nouveau temps ou de force majeure.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SOULIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
T. P. LEATHERS, capitaine,
T. P. Moss, commis,
Se mettant, à Vicksburg à la Nouvelle-Orléans et à Vicksburg, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JEAN LANNEY, 111 Commune et
HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Mobile et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. R. BROCKETT, agent,
18sept—1an Au No 33 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Score Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Bussey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DUFRÊNE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
J. M. WITHERSPOON, 2 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 rue Carondelet.
24 déc.—1an

Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères et la rivière Black Wave, et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
Capitaine C. W. Slinde,
Commis Ed. Groves. Part tous les MERCREDI.

Il sortelle aux Chênes, avec les bateaux à vapeur ROBERT E. LEE et COWEN, les délinquants mêmé pas un.....et quelle poigne.....diable! Mais sais-tu que moi qui m'y connais un peu, je m'en vante, je n'aimerais guère à avoir pour ennemi un adversaire.....

Peyraud riait, mais, en réalité, les paroles de son ami lui inspiraient une satisfaction involontaire.

—Voyons.... une partie sérieuse.... pousse.... et ne songe qu'à tenir l'épée au corps.....sans dévier.....pareras-tu cet uppercut?

Il lia l'épée et se fendit. Peyraud avait dégagé instinctivement.

—Touché! cria Dumas. Ah çà, tu t'es moqué de moi!....

—Non, sur ma parole! dit Peyraud. Je fais de mon mieux.

—Et ton mieux n'est pas mal.....encore trois fois.....là! Ah! je te toucherai à mon tour.....

Brusquement, Peyraud, qui, malgré lui, prenait plaisir à cet exercice, se fendit et son épée, frappant Lucien en pleine poitrine, se brisa par la moitié.

—Oof! cria Dumas, j'en ai assez. Mais, mon ami, tu sais manier l'épée de naissance. (C'est vrai!) Maintenant, je tiens sûr de toi. Tu as des coups d'une originalité.....

—Comme tout homme qui ne sait pas, dit modestement Peyraud.

(A continuer.)

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

NOUVELLE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes:

VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 20 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 27 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $140 suivant l'emplacement.—Seconde $70—Troisième $40—Entrepont, $28 avec aménagements bons ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York.
sev—qr13 Gallier Court, Lettre R, N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—

De Brême.	de la Nile-Orléans.
Hanover... 15 sept.	24 oct.
Frankfurt... 13 oct.	14 nov.
Hanover... 17 nov.	
Frankfurt... 15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront ammoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 35
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, ou Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $25 en or.
Entrepont..... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 63 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Greywall entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
OCEAN,
Le steamer
HUDSON,
Garer, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 11 nov. à 3 h. A. M.

Passage..... $15.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. E. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. S. H. Philips

Le steamer
CITY OF MEXICO,
Commandant W. E. Sherwood,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope, le DIMANCHE, 28 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..... $60, en or.
F. ALEXANDER & SONS,
32 Broadway, New-York.

Pour frêt ou passages, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Commis.
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.

Rapport sur l'Etat

DE LA

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi, 20 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,116,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	85,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	96,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	29,563 69
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	
	$1,811,818 22
Billets d'autres banques nationales	26,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,273 17
Billets Legal Tender	466,822 00
	$706,495
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$650,000 00
Surplus	35,500 84
Autres profits non partagés	57,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "Command" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,456 65
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

MOI, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
12sept—1

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1875

ACTIF:

Prêts et escomptes	$956,394 26
Bonds des Etats-Unis	400,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur ci-dessus	73,753 68
Diverses actions	17,772 55
Dû par Banques et Banquiers	9,202 27
Propriétés foncières, meubles et installations	16,410
Bons	54,423
Total de l'actif	$1,515,956 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 10 1875

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée au agents et aux maîtres de poste.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, au pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 28 sept. et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On ne dît le rôt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent,
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Trains partant du Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 13 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs du Lac:		Départs de la Ville:	
6 heures	A.M.	7 heures	A.M.
8	--	10	--
10	--	12 M.	--
Midi	--	1	P.M.
2	P.M.	3	--
4	--	5	--
6	--	7	--

Trains les Dimanches un train partira de la ville à 8 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—1an

THE MOBILE LINE.

On and after
May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 2 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m
This is the only running PULLMAN PALACE CARS to Cincinnati, without change.
Through Cars Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours, à 3 h. 15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 2 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10 h. 5 m. du matin.
C'est la seule ligne qui ait des CHARS PULLMANS jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Common Streets, opposé City Hotel.
D. B. ROBINSON,
Supt.
Mobile.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

(Du dépôt, au pied de la rue des Callioppe.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express.....	7:20 A. M.	Express.....	10 A. M.
Mail.....	4:15 P. M.	Mail.....	12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.

CHANGE DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes ci-dessus.

Pour billets de billets et renseignements au No 23 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 j v 75

Nle-Orléans, St-Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express.....	7:20 A. M.	Express.....	10 A. M.
Mail.....	4:15 P. M.	Mail.....	12:30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 23 Camp street, corner Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. sep 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, à la Nouvelle-Orléans, pour Morgan City et se rallera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algiers, tous les jours.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté sur terre ou par bateaux, au choix du propriétaire.

Le taxe du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Bayou Teche, sera la même que celle fixée pour le moment. Des contrats spéciaux pour rétablir marchandises expédiées par ces lignes, seront faits sur les Expéditions avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne, à la Nouvelle-Orléans, et être payés d'avance. Comme avantage spécial à nos clientèle régulière, les contr